



La répression s'accélère au collège République: mobilisation!

Pour rappel, le jeudi 28 mars, plusieurs enseignant-e-s se sont vu menacé-e-s d'une mutation dans l'intérêt du service, une décision arbitraire de la hiérarchie, et deux sont informé-e-s de l'ouverture d'une procédure disciplinaire. Ces personnels sont des représentant-es de deux organisations de défense des personnels. Ils et elles sont connu-e-s de l'administration comme des représentant-e-s syndicaux-ales régulièrement élu-e-s au conseil d'administration du collège.

Depuis lors, le rectorat a avancé sur sa décision :

- les collègues menacées de procédure disciplinaire se sont vus remettre un blâme avec injonction de faire profil bas

- plus grave, les procédures de mutations dans l'intérêt du service contre les autres collègues s'accroissent : alors que les dossiers des collègues étaient vides, deux d'entre elles ont pu constater "le bourrage" de leur dossier en vue de la CAPA par des documents à l'origine douteuse ou reprochant aux collègues leur engagement syndical. La CAPA devant examiner les mutations dans l'intérêt du service se tiendra le 3 juillet à 14h. La vacuité des dossiers déjà consultés le 9 avril laissait penser que l'affaire était close et les collègues avaient repris leur service habituel dans une ambiance de travail sereine.

Le rectorat n'a aucune raison d'attaquer ces personnels. Il doit donc immédiatement retirer les procédures engagées. En tout état de cause, cela confirme ce que nous dénonçons dans nos précédents communiqués : une répression sans précédent, d'une échelle inédite à l'échelle d'un EPLE, dans le but de réduire au silence des personnels engagés pour la défense du service public, et intimider tou-te-s les autres.

Mobilisons-nous le 3 juillet à 14h contre la répression anti-syndicale et la loi Blanquer !

Ces procédures disciplinaires interviennent alors que le Ministre Blanquer passe en force sa loi dite pour l'école de la confiance et applique à marche forcée ses réformes des lycées et du baccalauréat. La répression anti-syndicale que subissent les enseignant-e-s de ce collège d'éducation prioritaire de Bobigny illustre l'article 1 de la loi Blanquer qui vise à museler et à empêcher de se mobiliser pour un service public d'éducation de qualité pour tou-te-s les élèves à l'opposé de la politique ministérielle qui aggrave les inégalités et les conditions de travail des personnels.

Les organisations syndicales du 93 réaffirment leur revendication : arrêt immédiat des procédures engagées par la hiérarchie à l'encontre de tous les collègues du collège République

Les organisations syndicales SUD éducation 93, SNES 93, SNEP 93, SNFOLC 93, CGT éducation 93 et CNT 93 appellent tous les personnels à se mobiliser contre la loi Blanquer et à se rassembler devant le Rectorat de Créteil le 3 juillet à 14h pendant la présentation par l'administration des procédures de mutation forcée en commission paritaire.

